

S'informer

Statut

Connaître ses droits

Service public

FIER-E-S

D'ÊTRE

FONCTIONNAIRES !

COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT
DES SERVICES PUBLICS DE L'ISÈRE

fédération
des services
publics

la
cgt

LA SANTÉ DES AGENTS SE DÉGRADE, LA MNT AGIT !



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire – Mai 2018 - TheLINKS - Crédit photos : Getty Images

83 % des Français se déclarent attachés aux différents services publics de proximité et 8 Français sur 10 considèrent les agents territoriaux utiles. Pourtant la santé des agents se dégrade.

Pour améliorer la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux, et après l'avoir transmis aux pouvoirs publics, la MNT vous présente son livre blanc. Préconisations, études, constats, bonnes pratiques de différentes collectivités...

Découvrez ces informations essentielles sur utileauquotidien.fr/livre-blanc



SANTÉ
PRÉVOYANCE
SERVICES

SOMMAIRE

Éditorial	2
1 / La Fonction Publique Territoriale (FPT)	9
- Les agents au cœur de la Fonction Publique Territoriale	9
- Architecture de la Fonction Publique Territoriale	10
- Les positions administratives	12
- Recrutement dans la Fonction Publique Territoriale	14
- Mobilité	14
- Rémunération	15
- Temps de travail	16
- La formation	18
2 / Congés	23
3 / Santé et bien-être au travail	24
- Les différentes instances médicales	25
- Types de congés maladies	28
4 / Retraites	32
6 / Les instances représentatives du personnel	33
- Le Comité Technique (CT)	33
- Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)	34
- Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)	35
- Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	36
Bulletin d'adhésion	37
Défendre ses droits	38

NOTRE SERVICE PUBLIC REPOSE SUR LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Parler du Service Public renvoie à la notion d'intérêt général. Cette notion se retrouve dès l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclamée en 1789, à travers la notion « d'utilité commune » :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

Les Services Publics sont des outils de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale. Ils ont comme objectifs de mettre en œuvre les droits fondamentaux et constitutionnels (éducation, logement, santé, emploi...).

Au cœur du Service Public, on trouve la Fonction Publique et le fonctionnaire. La Fonction Publique a été construite comme affirmation politique d'une conception démocratique. Trois principes républicains fondent l'unité de la Fonction Publique : l'égalité, l'indépendance, la responsabilité.

• Le principe d'égalité

Il renvoie à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui dispose que « *tous les citoyens (...) sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* ». Concrètement, cela se traduit par l'entrée dans la Fonction Publique par la voie du concours.

• Le principe d'indépendance

Il s'agit de l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif.

Cette indépendance est assurée par le système de « carrière » où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de l'emploi à la disposition de l'administration (le fonctionnaire peut changer d'emploi mais conserve son grade).

• Le principe de responsabilité

L'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 affirme que « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* ». Le fonctionnaire, citoyen à part entière, est tenu de rendre publiquement des comptes devant tous les autres citoyens, parce qu'il sert l'intérêt général.

Depuis des années, la Fonction Publique Territoriale est au centre des débats et enjeux sociaux et économiques ; certains la montrent du doigt : elle coûterait trop cher et ne serait pas efficace.

Pour d'autres comme nous à la CGT, c'est un outil irremplaçable pour la société, car elle contribue à l'accès des citoyens aux droits fondamentaux (santé, éducation, culture, paix...).

C'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire de maintenir une Fonction Publique moderne, renforcée, solidaire et surtout, proche de la population.

C'est dans cet état d'esprit que la CGT est opposée à la réforme des collectivités locales de décembre 2010 (la CGT demande son abrogation), à la modernisation de l'action publique (MAP) car l'Acte III qui en découle et étrangle financièrement les collectivités (1,5 milliards de moins de dotation aux collectivités sur la loi de finances 2014) et à la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

Ces lois imposent une restructuration du maillage territorial qui vise à éloigner les usagers, les électeurs des lieux de proximité et de décision par l'implantation des métropoles et le regroupement à marche forcée des collectivités...

À terme la CGT craint une réorganisation territoriale qui transforme en profondeur les collectivités territoriales existantes. Le nouveau maillage territorial implique une nouvelle répartition des compétences. Ce nouveau maillage a des conséquences lourdes sur les personnels en raison de mobilités contraintes par transferts pouvant être massifs d'agents d'une collectivité à une autre. Par répercussion c'est la potentielle remise en cause des acquis, des rémunérations (Régime Indemnitare, tickets restaurants, protection sociale complémentaire, déroulement de carrière, les jours de congés (jour du Maire, du Président) ...

En outre, ces réformes entraînent la suppression de postes de fonctionnaires, de la perte de sens pour les agents et de l'iniquité.

**REFUSONS DONC ENSEMBLE QUE TOUTES NOS GARANTIES STATUTAIRES
ET COLLECTIVES MAIS AUSSI NOS GARANTIES SOCIALES (PROTECTION SOCIALE,
RETRAITE...) NE SOIENT RÉDUITES À LEUR PLUS SIMPLE EXPRESSION.**